



Lundi 25 janvier 2013

dossier de presse

Lancement du nouveau système billettique sur le réseau TIL du Conseil général

par **Hervé REYNAUD**, vice-président du Conseil général chargé des transports

Une nouvelle billettique sans contact aux nombreux avantages :	2
Pourquoi équiper le réseau TIL d'un système billettique ?	3
Les avantages pour les voyageurs :	3
Un projet partenarial avec les exploitants du réseau TIL :	5
Un engagement fort du Conseil général en faveur du développement des transports collectifs :	5
Le point sur les tarifs TIL :	6
Nouveauté : la carte billettique remplace la carte de réduction TIL+ :	6
Le Conseil général, responsable des transports interurbains de la Loire :	7
30 lignes régulières de transport public TIL :	7
38 lignes de proximité :	7
Les transports scolaires :	7
Une fréquentation du réseau en hausse de 114 % en 5 ans :	7

contact presse :

Pierre CHAPPEL
04 77 48 42 38
06 21 12 25 47
pierre.chappel@cg42.fr

Une nouvelle billettique sans contact aux nombreux avantages :

A partir du 1^{er} février 2013, le Conseil général lance son nouveau système billettique sans contact sur la totalité de son réseau TIL, Transports Interurbains de la Loire.

Les voyageurs réguliers du réseau, qu'ils soient abonnés scolaires ou clients commerciaux, seront munis d'une carte billettique « sans contact » appelée *mobiTIL* qui remplace progressivement les titres de transport papier.



Et pour les voyageurs qui empruntent le réseau TIL, mais aussi la STAS à Saint-Etienne ou les trains TER, la carte OÙRA! sera également proposée.



Enfin, les voyageurs occasionnels ne seront pas oubliés puisque le ticket à l'unité papier sera toujours vendu par le conducteur.

Qu'est-ce que la billettique ?

C'est l'informatisation de l'ensemble de la chaîne de billetterie d'un réseau de transport. Tous les maillons de cette chaîne sont concernés : la production du titre de transport, sa vente au voyageur, la validation à bord, le contrôle des titres jusqu'aux statistiques de fréquentation.

La billettique dite « sans contact » mise en place par le Conseil général se compose d'une carte à puce *mobiTIL* ou *OÙRA!* personnalisée sur laquelle le profil du voyageur est inscrit.

Cette carte est ensuite chargée avec les titres de transport choisis par chaque voyageur : abonnement scolaire, carnets de 10 trajets, abonnement mensuel, tickets à l'unité. A chaque montée, le voyageur doit effectuer un nouveau geste : la validation de sa carte.

La nouvelle billettique va concerner à terme pratiquement tous les voyageurs réguliers du réseau TIL : plus de 20 000 scolaires, ainsi que les clients commerciaux, soit plus de 30 000 personnes au quotidien, qui voyageront à terme avec une carte sans contact.

Au total, **quelque 10 millions de voyages** annuels bénéficieront de ce nouveau système.

Pourquoi équiper le réseau TIL d'un système billettique ?

Cet équipement constitue une étape supplémentaire dans la modernisation du réseau départemental entamée en 2007, lorsque le Conseil général a proposé aux Ligériens le nouveau réseau TIL doté d'une tarification unique à 2 €, d'une nouvelle offre plus performante, de cars facilement identifiables.

Il s'agit de passer du tarif unique, appliqué sur les 30 lignes régulières, au titre unique. Jusqu'à présent, si chacun des 7 transporteurs exploitants du réseau appliquait le même tarif, chacun gèrait sa propre billetterie. Différents systèmes cohabitaient selon les lignes. Le voyageur était obligé de connaître les règles propres à chaque transporteur pour se déplacer sur le réseau. L'achat se compliquait lorsqu'il se déplaçait avec 2 lignes TIL assurées par des transporteurs différents.

L'installation de ce système billettique traduit également la volonté du Conseil général de favoriser l'intermodalité avec les autres réseaux de transport ainsi que les échanges et les correspondances. En effet, le Conseil général de la Loire fait partie de la communauté régionale OÙRA!, comme 27 autres autorités organisatrices de transport de Rhône-Alpes.

C'est la raison pour laquelle, il sera possible de se faire établir une carte billettique mobiTIL ou OÙRA! dans les deux pôles d'échanges multimodaux du département : l'espace Transport STAS-TIL de Châteaureux à Saint-Etienne, et la gare routière départementale de Roanne.

Les avantages pour les voyageurs :

La billettique est un nouveau service proposé aux voyageurs du réseau TIL. Elle doit favoriser à terme la mobilité sur l'ensemble du réseau départemental, et plus largement sur les autres réseaux de transport. Il sera plus facile de passer d'une ligne à l'autre ou d'un réseau à l'autre avec le même support. Le chargement des titres de transport sur la carte sera possible dans tous les cars, directement auprès du conducteur.

D'ici un an, les voyageurs pourront acheter leurs titres de transport sur Internet, et les charger sur leur carte dans le car le lendemain. La carte, valable 5 ans, est personnalisée avec le profil du voyageur.

Elle permet de charger jusqu'à 8 titres de transport différents de plusieurs lignes TIL pour la carte MobiTIL ou de plusieurs réseaux pour la carte OÙRA!.

Enfin, pendant la période de lancement, le Conseil général a décidé de remettre la carte et son étui gratuitement à tous les abonnés du réseau.

Les avantages pour les usagers scolaires :

Une transition en douceur :

L'année scolaire 2012-2013 est une année de transition pour le déploiement de la carte billettique auprès des voyageurs scolaires. Le Conseil général a envoyé en novembre dernier 18 000 cartes billettiques pré-personnalisées aux familles. Quelques centaines de cartes restent encore à fabriquer d'ici la fin de l'année scolaire. Les cartes papier restent valides jusqu'à la fin de l'année pour assurer une transition en douceur.

Un nouveau service aux familles :

Après l'inscription en ligne lancée en 2010 avec succès, la billettique marque une nouvelle étape dans la simplification de l'accès au transport scolaire pour les familles. Le Conseil général remet à chaque enfant une carte billettique valable 5 ans. Désormais, à chaque rentrée, sous réserve que la famille ait bien inscrit son enfant pendant l'été, les informations seront mises à jour automatiquement sur la carte dès la première validation par l'élève le jour de la rentrée. Les familles pourront également demander des modifications en cours d'année sans avoir à renvoyer la carte.

Les avantages pour le Conseil général de la Loire :

Mieux adapter l'offre de transport :

La billettique va placer le voyageur au cœur du système. Grâce à la validation systématique à chaque montée, les données recueillies par le système permettront de mieux connaître les besoins de déplacement des clients et des élèves et de mieux adapter l'offre de transport.

Proposer de nouveaux services aux voyageurs :

Le Conseil général disposera également d'une véritable base de données clients centralisée. La typologie de la clientèle sera mieux connue, ce qui permettra de proposer de nouveaux services aux voyageurs répondant davantage à leurs besoins.

Enfin, la carte billettique préfigure d'autres projets d'évolution de la gamme tarifaire sur les 30 lignes TIL, en particulier des titres combinés avec d'autres réseaux de transport partenaires OÙRA!

Moderniser la gestion du transport scolaire :

En diffusant aux enfants des cartes à puce valables 5 ans au lieu de 22 000 cartes papier chaque été, le Conseil général de la Loire va ainsi réaliser d'importantes économies de papier et limitera également les frais annuels liés à l'affranchissement.

Un projet partenarial avec les exploitants du réseau TIL :

Dès le début du projet en 2010, les entreprises de transport ont été associées étroitement au projet dans le cadre de groupes de travail. Au total, les 600 autocars du réseau TIL seront équipés par le Conseil général du même système billettique.

Pour les 7 exploitants des 30 lignes régulières TIL, il s'agit de diffuser la nouvelle carte aux clients le plus efficacement possible, de former les conducteurs à la vente et au rechargement de la carte avec les nouveaux équipements installés à bord des cars. Pour s'assurer d'un lancement le plus sûr possible, le système est déjà opérationnel depuis octobre 2012 sur une ligne test, la ligne 105 « Balbigny – Montrond-les-Bains – St-Etienne », et sur quelques services de transport scolaire.

Les cars des 480 services de transport scolaire assurés par une vingtaine d'entreprises de transport de la Loire sont équipés de bornes de validation destinées aux élèves.

Le Conseil général de la Loire a fait le choix de confier la maintenance de la totalité du système à un gestionnaire spécialisé, l'entreprise *Actoll*. Ce dernier a également assuré la formation du personnel des entreprises et des agents du Conseil général.

Un engagement fort du Conseil général en faveur du développement des transports collectifs :

L'acquisition de tous les matériels, le développement du système logiciel, le déploiement représente pour le Conseil général un investissement de près de 2 millions d'euros, auquel s'ajoute la gestion au quotidien de son fonctionnement.

Le point sur les tarifs TIL :

Le tarif unique reste le même, il n'y a que le support qui change !

La carte peut recevoir jusqu'à 8 titres de transport de lignes différentes. Toutefois, pour l'instant, chaque carnet de 10 trajets ou abonnement reste valable sur une seule ligne.

	Tarif normal TIL	Tarif réduit TIL+
TICKET À L'UNITÉ (vendu à bord du car / 1 trajet sans correspondance)	2 €	1,50 €
CARNET DE 10 TRAJETS (vendu à bord du car / 10 trajets sans correspondance)	18 €	13,50 €
ABONNEMENT MENSUEL (Nouveau ! vendu à bord du car / voyage à volonté sur une ligne pendant un mois)	40 €	30 €

Pour les moins de 4 ans, le réseau TIL est gratuit.

Nouveauté : la carte billettique remplace la carte de réduction TIL+ :

La carte billettique prend en compte automatiquement les droits à réduction des voyageurs bénéficiaires du tarif réduit. Les étudiants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les anciens combattants et les allocataires du RSA détenteurs de la carte TIL+ doivent se faire établir une nouvelle carte billettique auprès du transporteur de la ligne qu'ils empruntent le plus souvent. Un courrier d'information a été adressé mi-janvier aux 1 600 bénéficiaires.

Plus d'info sur www.loire.fr/TIL

Le Conseil général, responsable des transports interurbains de la Loire :

Depuis 1982, le Conseil général est responsable des transports collectifs entre les villes et les villages de la Loire. A ce titre, il organise et finance le réseau des Transport Interurbains de la Loire, le TIL.

En 2013, le Conseil général de la Loire consacrera un budget de 40,7 millions d'euros pour faciliter le transport collectif de l'ensemble des Ligériens. Il gère trois types de lignes, adaptées aux différentes clientèles.

30 lignes régulières de transport public TIL :

Ces lignes sont ouvertes à tous les usagers et desservent quotidiennement près de 200 communes de la Loire.

38 lignes de proximité :

Ouvertes à tout public, ces lignes circulent une ou deux fois par semaine. Elles offrent un transport public aux communes qui ne peuvent être desservies par une ligne régulière quotidienne.

Les transports scolaires :

Le Conseil général est aussi responsable du transport scolaire des élèves du département qui résident en dehors des agglomérations de Saint-Etienne Métropole et du Grand Roanne.

Au total, il existe environ 480 circuits de transport scolaire dans la Loire.

Une fréquentation du réseau en hausse de 114 % en 5 ans :

Depuis son lancement en 2007, le réseau TIL affiche une progression ininterrompue de sa fréquentation commerciale.

En novembre 2012, la fréquentation montre encore une hausse de 11,5 % par rapport à novembre 2011.